

Vos réunions de quartier (suite)

Dans le précédent numéro, vous avez pu lire les compte-rendus des trois premières réunions de quartier. Nous poursuivons le bilan de ces rencontres en faisant écho aux réunions de quartier *Haut-Mesnil Grand Sud*, *Interlude* et *Le Parc*.

L'immeuble qui était occupé par *L'Instant Théâtre*, rue de la Vanne va-t-il être démoli ?

Oui. Cet immeuble du 42 rue de la Vanne est frappé d'alignement et est insalubre. *L'Instant Théâtre* poursuivra ses activités à *La Distillerie*, l'ancien temple réformé situé au 27 rue Maurice Arnoux. Il est à l'heure actuelle occupé ponctuellement par la compagnie de marionnettes *Blin* qui y propose ses spectacles.

Serait-il possible de limiter le trafic de la rue Louis Lejeune qui représente un vrai danger ?

Oui. Depuis que cette rue est à double sens et peut donc être empruntée en direction du boulevard Romain Rolland, de nombreux véhicules peuvent ainsi éviter les feux des carrefours Barbès - Briand et Briand - Romain Rolland qui génèrent des embouteillages. Les riverains se plaignent, à juste titre, de la vitesse excessive de ces véhicules. La Ville envisage de mettre en sens unique cette voie entre la rue Saint-Albin et le boulevard Romain Rolland pour limiter ces circulations, facteurs de dangers et de nuisances sonores.

Est-ce que le Centre National de Documentation Pédagogique va déménager ?

Oui. Le CNDP situé rue de la Vanne doit déménager. À cette adresse, un appel d'offres prévoit la construction de logements notamment sociaux et un gymnase. Un gros chantier de 8 000 m² qui commencera en 2011 dans le meilleur des cas.

L'aménagement de l'avenue Marx Dormoy entre la RD 920 et l'avenue Henri Ginoux dépend bien de la commune ?

Non. La voie est départementale et la ligne de bus 323 est une ligne mobilien, donc prioritaire car elle relie deux terminus très fréquentés (de Arcueil - Laplace à Châtillon - Montrouge). À ce titre, c'est un projet conjoint Conseil Géné-



Lors de la réunion de quartier Interlude le 14 octobre.

ral / Conseil Régional. Cependant, la Ville de Montrouge reste consciente de la difficulté à répondre simultanément, sur une seule voie, aux demandes des usagers : créer un espace de circulation douce protégé avec un couloir réservé de bus, remplacer les arbres malades, aménager des trottoirs suffisamment larges et des places de stationnement en nombre...

La Ville engage-t-elle des actions pour améliorer le stationnement ?

Oui. La Ville compte sur son territoire 11 parcs de stationnement public, ce qui est considérable pour une commune de cette dimension. En outre, le ratio de réalisation de parkings lors des constructions d'immeubles est très important. En clair, les places créées excèdent le nombre d'appartements, ce qui permet de proposer des places supplémentaires aux habitants d'immeubles non pourvus de parking.

La technique de nettoyage des trottoirs à Montrouge n'est-elle pas dispendieuse en eau ?

Non. L'utilisation de l'eau sous-pression permet un nettoyage par décollage des

déjections de toute nature et permet ainsi d'économiser 25 % d'eau par rapport à la technique du balai et de l'écoulement d'eau dans le caniveau, en outre moins efficace.

De plus, la ville récupère l'eau de vidange de l'*Aquapol* grâce à un mécanisme disposé sous la place avenue Henri Ginoux. À moyen terme, elle sera en mesure d'assurer le nettoyage des rues uniquement avec de l'eau de pluie et de vidange.

L'avenue Henri Ginoux va-t-elle enfin être réhabilitée ?

Oui. Le tronçon entre la rue Gabriel Péri et l'avenue Verdier devrait être refait par le département en 2010, le dernier tronçon jusqu'à Bagneux par la suite.



Lors de la réunion de quartier Le Parc, le 15 octobre.

Est-il vrai qu'un hôtel va être transformé en logements sociaux ?

Oui. Il s'agit de l'*Hôtel Moderne* situé au 9 bis rue Périer, qui est préempté par la Ville pour être rétrocédé à l'Office HLM.

Y aura-t-il un nouveau jardin à l'angle de la rue Périer et de l'avenue Henri Ginoux ?

Oui. La Ville attend la fin de la procédure avec la société *Forbéton* qui occupait ces lieux pour effectuer les travaux de création d'un nouveau jardin d'angle en 2010. Cela semble en bonne voie.

La Ville peut-elle entretenir les arbres d'alignement des rues qui dépendent du Département ?

Oui. La Ville a signé une convention avec le *Conseil Général* car les Montrougiens se plaignaient de l'élagage tardif des arbres. Dorénavant, ce travail est effectué sous notre contrôle. C'est ainsi que les arbres de la rue *Maurice Arnoux* et de l'avenue *Jean Jaurès* ont été élagués cette année.

La réfection de l'avenue Marx Dormoy entre l'avenue Henri Ginoux et la rue Maurice Arnoux dépend-elle du déplacement du mur du cimetière ?

Oui. Cette reconstruction du mur du cimetière en retrait permettrait de faire passer les bus en site propre et les vélos en circulation douce. L'idée d'élargir le gabarit de cette voie n'est pas nouveau puisque les anciens plans révèlent que ce mur est frappé d'alignement depuis les années 30. Depuis 2001, Montrouge est en négociation avec la Ville de Paris pour repousser ce mur. Cependant, le problème réside dans le coût de cette reconstruction qui serait de 1,6 million d'euros. La réalisation d'un mur moins haut et ajouré est à l'étude afin de réduire ce coût beaucoup trop élevé.

Reste-t-il des traces de l'histoire de la distillerie du quartier Péri-Brossolette ?

Oui. Les pierres et autres linteaux sculptés de l'ancienne distillerie et de fabrication d'eau de Seltz ont été récupérés et stockés à Villelouvre. Ils seront réimplantés dans le futur jardin toscan et dans la salle de 80 places qui sert à l'heure actuelle aux spectacles de la *Compagnie Blin*. D'ailleurs, cette salle servira également à d'autres expositions



Lors de la réunion de quartier Haut-Mesnil Grand Sud, le 8 octobre.

et activités après la fin des travaux du centre culturel et de congrès.

De nouveaux travaux de mise en accessibilité handicapés sont-ils prévus sur la Ville ?

Oui. Montrouge a un programme pluriannuel de 4 millions d'euros pour la mise en accessibilité handicapés. Le taux d'accessibilité de notre voirie est de 70 %.

En revanche, il reste à réaliser un travail d'adaptation de nos bâtiments, où les travaux sont plus compliqués.

À titre d'exemple, l'installation, cette année d'un ascenseur dans une école centenaire comme l'élémentaire *Boileau* a nécessité de casser toute la cage d'escalier centrale.

Les vidéos prises par les caméras de surveillance comme sur la place Jean Jaurès ou avenue Emile Boutroux servent-elles à la police ?

Oui. Quand des incivilités sont commises dans un secteur couvert par les caméras en question, ces images peuvent être utilisées par la *Police Nationale* dans le cadre d'une procédure judiciaire. Si la police n'est pas sollicitée, les images enregistrées sont détruites au bout d'une semaine.

Le marché de l'avenue de la Marne va-t-il être enfin réaménagé ?

Oui. C'est d'ailleurs sur la place que sera construit le nouveau commissariat. Et dans l'enveloppe du bâtiment sera intégré le *marché de la Marne*, un marché couvert.

Des abris vélos sont-ils prévus à Montrouge ?

Oui. Il est prévu de construire des abris vélos couverts (et non pas des espaces deux-roues) devant l'*Aquapol* et devant le Théâtre.

Le personnel d'encadrement des cantines scolaires est-il formé ?

Oui. Il y a deux catégories de personnel qui interviennent pour la surveillance des restaurations scolaires :

- **en secteur maternel**, il s'agit uniquement d'Agents Territoriaux spécialisés pour les Écoles Maternelles (deux ATSEM par petite section notamment) qui sont spécialement formés et qui travaillent au cours de la journée avec les enseignants dans les classes.
- **en secteur élémentaire**, ce sont des animateurs titulaires du BAFA, qui ont suivi une formation aux premiers secours, et peuvent donc intervenir si un enfant fait une fausse route, par exemple. Ces animateurs sont placés sous la responsabilité d'un responsable de centre et du directeur de l'école.

Des employés municipaux viennent en renfort de surveillance et dans ce cadre une formation n'est pas requise.

La hausse de la Taxe d'Habitation est-elle imputable exclusivement à la commune ?

Non. Si c'est la commune qui vote annuellement le taux d'imposition, plusieurs facteurs déterminent son montant. Cette année, compte tenu de la perte de base d'entreprises pour la Taxe Professionnelle de près de 20 millions d'euros, le conseil municipal a dû voter exceptionnellement une augmentation de 7,14 %.

La taxe d'habitation est encaissée pour le compte de la commune, de la communauté de communes *Châtillon-Montrouge* et du département des *Hauts-de-Seine*. Elle contribue notamment au financement des services rendus aux habitants et des équipements collectifs.

Bienvenue aux nouveaux Montrougiens !

Traditionnellement, la municipalité organise une réunion d'accueil chaque année pour les personnes qui s'installent à Montrouge. Le maire Jean-Loup Metton et l'équipe municipale recevront les nouveaux habitants le mardi 9 mars à 19h30 dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le maire présentera les équipements municipaux, le programme des manifestations et les divers services que la commune met à la disposition de la po-



pulation. Chacun pourra s'informer selon ses centres d'intérêt grâce aux panneaux d'information et à la documentation mise à leur disposition. Ce sera également l'occasion de rencontrer les élus autour d'un verre d'accueil. Tous les nouveaux Montrougiens sont les bienvenus !

Accueil des nouveaux Montrougiens
Mardi 9 mars à 19h30,
Salons de l'Hôtel de Ville
43, avenue de la République.

Haut-Mesnil Grand Sud : Soirée annuelle le 27 mars



Cette année encore, l'Association de quartier HMGS vous invite à venir partager un moment festif dans le cadre de sa soirée annuelle, le samedi 27 mars.

« *Le fado est une sorte de château magique sans limites d'espace, dans lequel chacun peut vivre ses émotions en toute intimité, y rencontrer les fantômes qui lui ressemblent, et y puiser sa propre lumière.* » **Mario Pontifice.** Au menu ce soir-là : ambiance Fado comme si vous étiez au Portugal. Repas aux saveurs

locales proposé par un restaurant de notre commune pour un prix raisonnable de 25 euros. Venez nombreux danser et vous amuser.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos places au 06 88 15 92 20. Rendez-vous le 27 mars au 103 rue Maurice Arnoux.

L'hiver avec l'Association Interlude

L'association de quartier Interlude poursuit ses nombreuses activités, notamment les séances d'œnologie et de découverte des vins. Découvrez au 11 boulevard du Général de Gaulle les méthodes de dégustation et approfondissez vos connaissances sur les vins dans une ambiance conviviale et en groupe.

- **Vendredi 29 janvier 2010 :**
Vins de Savoie et Fondue
- **Vendredi 12 mars 2010 :**
Afrique du Sud

Prochaines dates (même heure) :

7/5/2010 : Cépages Oubliés

18/6/2010 : Portugal

Inscriptions :

Association Interlude

lors des permanences au 11-13 bd Gal de Gaulle, tous les vendredis de 18h30 à 19h30

ou par courrier à l'adresse d'Interlude 10-12 bd Gal de Gaulle 92120 Montrouge.

Compléments d'information :

<http://interlude92.free.fr>

Tchat avec
Jean-Loup Metton
lundi 25 janvier
de 19h à 20h
sur 92120.fr